

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 juin 2015

Etaient présents : M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sylvie BAUDOU, MM. Armand LAPLAUD, Raymond BARDAUD, Mme Nathalie COUTY, M. Jean-Luc BONNET, Mme Laetitia MADRONET, M. Pierre-Adrien EVENE, Mme Lydie LAGARDE, M. Serge AUXEMERY, Mme Christine HERVY, M. Christian BAYERON, Mmes Pascale REYTIER, Sonja FAURE-LAGORCE, M. Sacha BIASSE, Mme Virginie REIGUE-LAURENT, M. Jean-Yves CACOYE, Mme Joëlle RIBEYROTTE.

Etait absent : M. Didier FARNIER

Madame Pascale REYTIER a été élue secrétaire.

Le huis clos est voté pour le sujet traitant du personnel

Finances

- Bail de location du local de Plaisance

Le projet de convention à titre précaire relatif à la location du local de Plaisance a été remis à chaque conseiller, Monsieur le Maire en reprend les points importants. Il rappelle que la location est fixée pour une durée d'un an qui peut être reconduite. Le local est utilisé pour des activités agricoles.

Il donne le montant du loyer annuel qui s'élève à 4 500 € avec une garantie s'élevant à 1 125 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine privé de la Commune (avec 4 abstentions).

- Convention d'utilisation du bus de Condat-sur-Vienne

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Communale qu'un accord avait été passé avec la Commune de Condat-sur-Vienne, afin de pouvoir utiliser le bus de la Commune de Condat-sur-Vienne pour des transports scolaires, péri-scolaires ou autres. Il serait nécessaire de renouveler la convention pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Vote participations

Monsieur le Maire rappelle que des participations sont versées chaque année et propose à l'Assemblée de les renouveler :

- Association des Maires et Elus de la Haute- Vienne	447.44 €
- Banque Alimentaire (traditionnellement une somme de 100 € était versée, un courrier nous a été transmis pour une demande particulière cette année)	300.00 €
- ADIL	180.00 €
- Fondation du patrimoine	120.00 €

Le Conseil donne son accord.

- Demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que la Commission Vie Municipale s'est réunie afin d'examiner des demandes de subventions.

Deux demandes avaient été présentées par les Associations :

- Crescendo au Vigen (demande mise en attente incomplète)
- Les Courants d'Arts

Cette Commission propose de retenir le dossier présenté par l'Association « Les Courants d'Arts ». Cette dernière a pour but le développement du goût pour l'art en passant par la création de liens sociaux entre les habitants. Ces projets à court terme sont :

- une manifestation artistique publique le 19 septembre prochain au Domaine de Ligoure
- en décembre l'« opération Woolstock » de tricot urbain

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le vote d'une subvention d'un montant de 500 €, spécifique à cette année, afin de donner « un coup de pouce » à la création d'une nouvelle association « Les Courants d'Arts ».

Le Conseil Municipal vote cette subvention (avec 4 abstentions).

- Décision modificative de crédits n° 1

Afin d'intégrer le réaménagement des emprunts (voté par le Conseil le 11 mai dernier) dans la comptabilité de la Commune, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de crédits qui se traduit par des écritures d'ordre, n'entraînant aucun flux financier :

- Chapitre 041 en recettes – article 1641	884 323.43 €
- Chapitre 041 dépenses - article 1641	90 624.29 €
(3 mandats)	120 520.87 €
	673 178.27 €

Le Conseil donne son approbation pour cette opération.

- Tarif des garderies – ajout d'un tarif pour le mercredi midi

Une délibération a été prise lors de la réunion du 13 novembre 2014 fixant les tarifs de la garderie périscolaire.

- garderie du matin : 1 €
- garderie du soir : 1.65 €
- garderie matin et soir : 2.30 €

Une garderie fonctionne le mercredi à midi (jusqu'à 13 heures) Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif identique à celui du matin soit 1 €.

Le Conseil se prononce favorablement.

Il est évoqué, en Conseil d'école, la demande de la mise en place d'un tarif dégressif pour les familles nombreuses.

- Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le projet de délibération est remis à chaque membre du Conseil.

Il reprend la répartition de ce fonds sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour chaque Commune membre (le montant s'élève à 33 335 € pour la Commune du Vigen)

Pour être adoptée, cette répartition doit faire l'objet de délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil adopte cette répartition.

Urbanisme et environnement

- Transfert de l'instruction des actes d'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les services de l'Etat (DDT) instruisaient gratuitement la plupart de nos autorisations d'urbanisme.

A compter du 1^{er} juillet, la mise à disposition des services de l'Etat sera réservée aux communes compétentes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un établissement public de coopération intercommunale. A compter de cette date les communes membres de Limoges Métropole (à l'exception de Veyrac qui est encore en carte communale) ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat.

Afin de répondre aux attentes des communes, Limoges Métropole a décidé la prise en charge de l'instruction des autorisations à partir du 1^{er} juillet pour les communes qui le souhaitent. Ce service n'affecte en rien les compétences du Maire et la mairie reste le lieu de dépôt des demandes d'autorisations comme par le passé et le Maire demeure l'autorité compétente.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de bénéficier du service « Droit du Sol » mis en place par l'Agglomération Limoges Métropole à compter du 1^{er} juillet et déléguer l'instruction des actes d'urbanisme au service créé à cet effet par La Communauté d'Agglo.

Le Conseil donne son accord.

- Convention tripartite à passer avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et Monsieur CAMILLERI pour la tonte écologique du parc autour du bassin de rétention de Leycuras

Il est rappelé que le bassin d'orage fait l'objet d'une gestion raisonnée du terrain avec la tonte écologique de moutons et la mise en place d'une mare pédagogique. L'inauguration aura lieu le vendredi 26 juin à 18 heures 30 sur place.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention afin d'officialiser la mise en place de cette action.

Le Conseil se prononce favorablement.

- Autorisations pour l'installation des « food trucks »

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, la place de la Briance accueille les lundis, mardis et jeudis des véhicules qui offrent la vente de produits réalisés sur place par des commerçants ambulants.

Cette activité se développe, aussi serait-il nécessaire de se pencher sur une éventuelle limitation à certains jours de la semaine afin de ne pas devenir trop envahissante dans ce secteur.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le commerce local ne souffre apparemment pas de ces commerçants ambulants qui viennent compléter l'offre faite à la clientèle, et chaque commerçant ambulant a sa propre clientèle en fonction de ses activités. Cette action devrait se réguler seule en fonction du public intéressé.

Commune nouvelle

Monsieur le Maire donne des informations sur l'opportunité de l'éventuelle création d'une Commune nouvelle et souhaite mettre en place une Commission d'étude.

Depuis la loi du 16 décembre 2010, un diagnostic permet de décompter 270 projets en cours.

C'est un dispositif qui serait intéressant pour les Communes de Solignac et Le Vigen. Monsieur le Maire a rencontré Madame AUBISSE, Maire de Solignac, à deux reprises afin d'évoquer ce sujet. Il souhaite qu'une commission soit créée avec des membres des deux Conseils afin de parler de l'avenir des deux communes.

Monsieur le Maire envisageait la possibilité de présenter un texte commun aux deux conseils municipaux, avec création du groupe de travail pour concrétisation éventuelle. Ce texte a été envoyé à Madame AUBISSE le 26 mai pour validation ou modification, il est resté sans réponse jusqu'à présent.

Un groupe de travail permettrait d'étudier les avantages et inconvénients de ce dispositif et pourrait être suivi d'une rencontre avec les services préfectoraux pour des compléments d'information.

Il semble qu'il y ait une réticence de la part de Solignac pour faire le point sur ce sujet.

Deux syndicats sont actuellement en place un SIVOM et un SIVU qui fonctionnent avec une répartition des charges à hauteur de 50% pour chaque Commune. Chacune des deux communes fonctionne seule pour ce qui n'est pas des compétences des syndicats. Il est dommage d'engager des frais importants, alors que ces charges pourraient être financées par les deux communes et à moindre coût, avec des subventions plus importantes du fait qu'elles sont accordées au niveau d'un territoire et non d'une collectivité seule (exemples : pôle enfance jeunesse, local des services techniques.....).

Un débat s'instaure sur les dispositions des communes à entrer éventuellement dans une telle démarche au sein du Conseil. A l'issue de ce débat, le Conseil est unanimement favorable à ce qu'au minimum une étude plus approfondie soit menée.

Centre de loisirs

Une convention tripartite Commune de Solignac, Commune du Vigen et prestataire extérieur est envisagée avec l'engagement de négociations pour la continuité du fonctionnement du centre de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'association Briance Loisirs cesse sa gestion associative du centre de loisirs de Solignac au 31 décembre 2015. Aussi, est-il nécessaire d'envisager une solution afin que ce service puisse perdurer.

Monsieur le Maire est autorisé à engager les négociations en partenariat avec la commune de Solignac pour que le service apporté aux enfants puisse continuer à être assuré à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire rappelle que des solutions sont en cours d'étude pour maintenir le fonctionnement du centre de loisirs : - gestion communale – intégration du centre de loisirs dans le Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance avec mise en place d'une délégation de service public – contrat avec un organisme. Quelle que soit la solution la participation de la commune du Vigen sera beaucoup plus élevée.

Il est suggéré d'examiner la possibilité d'une convention à passer avec la commune de Boisseuil.

Personnel

L'établissement d'un projet de délibération pour la mise en place de l'indemnité de départ volontaire pour le personnel communal est étudié. Le projet fourni à chaque membre du Conseil est discuté et modifié avant sa transmission au Comité Technique Paritaire, afin d'obtenir son avis, pour que le Conseil se prononce définitivement sur la délibération.

Questions diverses

- Mise en place des Titres Payables sur Internet

Monsieur le Maire indique que les factures de cantine et garderie pourraient être payées par TIPI.

La Direction Générale des Finances Publiques a développé un site national de paiement en ligne pour permettre aux redevables de régler par carte bancaire les redevances et produits locaux en toute sécurité et simplicité.

Il est à noter que cela représente un coût pour la Commune qui s'élève à 0.05 € + 0.25 % de la créance payée.

A titre d'information :

- pour la cantine d'avril 2015 :

$(5\,028.50 \times 0.25\%) + (0.05 \times 124) = 18.77 \text{ € de frais}$

- pour la garderie d'avril 2015 :

$(1\,106.70 \times 0.25\%) + (0.05 \times 69) = 6.22 \text{ € de frais}$

Ce mode de règlement pourra être utilisé à la rentrée de septembre pour le paiement des factures mensuelles relatives au restaurant scolaire et pour la facturation des garderies périscolaires avec une facture tous les deux mois.

- Marché BLANCHON – rénovation intérieure de l'église

Un marché a été passé avec l'entreprise ainsi que trois avenants à ce marché pour effectuer des travaux dans le cadre de la rénovation intérieure de l'église et avec notamment la réalisation d'un drainage sur le côté nord de l'église en pied de mur, ceci afin d'éviter l'humidité persistante.

L'entreprise BLANCHON a fourni une facture supérieure au montant des travaux prévu au marché et avenants, la DRAC a été consultée pour conseil et le montant retenu ne peut excéder le montant fixé initialement.

Le Conseil se prononce (avec une abstention) pour le paiement à effectuer : marché plus avenants.

- Révision du SCOT

Un document est remis à chaque membre du Conseil par Monsieur le Maire, le Conseil en discute et apporte quelques ajouts mineurs.

- Réunion d'information destinée au personnel communal

Cette réunion se déroulera le mardi 23 juin à 19h salle du Conseil, tous les élus sont également invités.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.